

Erratum

Dans l'article «Coûts de la santé en Suisse» (paru dans le Bulletin des médecins suisses no 35 du 29 septembre 2001, p. 1845-1848) les auteurs n'étaient pas indiqués dans le bon ordre. Le suivant est correct:

P. Bovier^{b,d}, T. Perneger^{a,b}, E. Chamot^a, P. Garnerin^{b,g}, F. Herrmann^{b,e}, P. Chastonay^{a,c}, P. Chopard^{b,f}

^a Institut de médecins sociale et préventive, Université de Genève

^b Unité qualité des soins, Hôpitaux Universitaires de Genève

^c Unité de développement et de recherche en éducation médicale

^d Département de médecine communautaire, Hôpitaux Universitaires de Genève

^e Hôpital de Gériatrie, HUG

^f Département de médecine interne, HUG

^g Division d'anesthésiologie, HUG

Sous la coupole fédérale

Les programmes (état au 30 août 2001) de la session d'automne (17 septembre au 5 octobre 2001) du Conseil national et du Conseil des Etats se trouvent sur le site <http://www.parlament.ch/poly/framesets/f/frame-f.htm>.

A relever en particulier les objets suivants

19 septembre, Conseil National

- Votation populaire sur une version modifiée de la révision de l'AI.
- Caisses-maladie. Réduire les primes au lieu d'enrichir les banques.

3 octobre, Conseil des Etats

- Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle (Financement des hôpitaux).
- «La santé à un prix abordable». Initiative populaire.
- Mo. Conseil national (Sommaruga). Introduction du modèle du médecin de famille sur l'ensemble du territoire.
- Réserves des caisses-maladie. Assurer la transparence.